



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Pierre MOUREU et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Christian PÉGUILHÉ, Mme Paula SANTOS, Mme Florence MESPLES DIT PEBOSCQ.

Mme Gaëlle PINSOLLE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur MONLAU Jean-Baptiste rejoint la séance pour le vote Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2024

### **Vu le Maire pour convocation le 24 novembre 2023 et affichage de la liste des délibérations le 7 décembre 2023**

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 20 h 00.

#### **Ordre du jour :**

- Décision modificative
- ONF-proposition de coupes
- DETR 2024
- Caution bâtiments communaux
- Vente des casiers de la Mairie
- Remboursement AXA
- Pertes sur créances irrécouvrables -Admissions en non-valeur
- Durées d'amortissement
- Participation aux frais de fonctionnement école de Lons
- Facturation Francas 64

#### **Questions diverses**

**Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :**

- ONF-proposition de coupes
- Caution bâtiments communaux

#### **Décision modificative**

**04122023\_01**

Des modifications doivent être apportées au budget.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 500,00	7022 (70) : Coupes de bois	9 700,00
681 (68) : Dot.aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	200,00		
	<b>9 700,00</b>		<b>9 700,00</b>
Total Dépenses	<b>9 700,00</b>	Total Recettes	<b>9 700,00</b>

**11 votes pour**

---

**Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)-  
COLUMBARIUM ET OSSUAIRE**

---

04122023\_02

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement du cimetière. En effet, dans le columbarium actuel il ne reste qu'une case de libre, et la procédure de reprise de tombes est engagée.

Elle ajoute qu'il serait opportun d'installer deux nouveaux columbariums et de créer un ossuaire. Elle précise que ces aménagements sont éligibles à la DETR 2024, que le dossier de subvention a été établi et que le montant de l'opération s'élève à 14 715.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter les subventions de l'État pour ce type d'opération.

Le Conseil, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** la Maire à solliciter les subventions de l'État pour ce type d'opération.

**12 votes pour**

---

**Vente des casiers de la Mairie**

---

04122023\_03

Madame la Maire informe les membres du Conseil que neuf casiers de rangement sont en vente.

Elle informe le Conseil que trois particuliers ont fait une offre pour 180.00 € (20 € le casier) au total.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** la vente des neuf casiers au prix de 180 €.

**12 votes pour.**

---

**Remboursement axa-sinistre Franck LALANNE**

---

04122023\_04

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le sinistre entre la commune et Monsieur Franck LALANNE.

Elle ajoute que l'assurance AXA a fait un geste de 200.00 € envers la commune et a procédé au remboursement d'une partie du sinistre.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** le remboursement de 200.00 € de la part de l'assurance AXA, pour le sinistre Commune/Franck LALANNE.

**12 votes pour**

---

## Subvention Francas64

---

04122023\_05

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'association FRANCAS64 gère le centre de loisirs, depuis le mois d'avril 2023.

Le montant de la subvention prévue au vote du budget était de 9 000 €.

Au vu des états de présence des enfants au centre de loisirs, cette prévision n'est pas suffisante pour l'année 2023. Madame la Maire propose de rajouter la somme de 1 500 €.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** de rajouter 1 500 € à la subvention initialement prévue.

**PRECISE** que les crédits au 65748-autres personnes de droit privé, sont suffisants.

**12 votes pour.**

---

## Participation aux frais de scolarité pour un élève résidant à Mazerolles et scolarisé à LONS. 2022/2023

---

04122023\_06

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un enfant de Mazerolles est scolarisé à LONS. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L.212-8, les communes de résidences doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants, qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celles de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (CLIS,...)

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en école publique de LONS

**AUTORISE** Madame le Maire à engager la dépense correspondante soit 922,92 €.

**12 votes pour.**

---

## Pertes sur créances irrécouvrables -Admissions en non-valeur

---

Les créances susceptibles de dépasser le seuil de 2 ans au 31/12/2023 sont de 2 844.20€, réparties sur 5 dossiers.

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Soit 450 €.

---

## Questions diverses

---

### Questions diverses

#### Prime annuelle des agents

Les primes annuelles des agents sont reconduites pour la fin de l'année.

#### Mazerollaise

Une subvention de 450 € est accordée à l'APE pour l'organisation de la Mazerollaise.

#### Terrain de tennis

Madame la Maire rappelle le projet de construction d'un terrain de tennis couvert, financé par la société VERTSUN. Ce terrain de tennis pourrait être installé sur la parcelle à côté du City-stade ou dans le triangle à côté de la maison de retraite.

#### Prestation clown

Le clown Morello souhaite installer un cirque sur la commune. Les élus ne s'opposent pas au projet mais la demande doit être faite assez tôt afin de prévoir l'organisation.

## Voirie-aménagement de la rue des écoles

Le projet d'aménagement de la rue des écoles est en cours.

Une première présentation a eu lieu.

Dans les propositions, il est prévu de mettre une partie de la rue des écoles en sens unique. Afin de tester cette configuration, une expérimentation sera menée au printemps prochain.

**Rue des écoles** : sens unique entre la rue de la Carrère et la bibliothèque. Le double sens est maintenu pour la desserte de la maison de retraite en particulier.

**L'entrée dans la rue de la Carrère** en venant de la route d'Arzacq (RD 32) sera également à sens unique pour sécuriser la sortie qui est dangereuse.

Nous allons compléter l'étude par un comptage des véhicules rue des écoles et rue de la Carrère. Un bilan sera fait au mois de juin afin d'adopter définitivement ou pas ces modifications.

### Liste des délibérations

<b>04122023_01 décision modificative n°4</b>	<b>11 votes pour</b>
<b>04122023_02 DETR 2024</b>	<b>12 votes pour</b>
<b>04122023_03 vente de casiers</b>	<b>12 votes pour</b>
<b>04122023_04 remboursement sinistre</b>	<b>12 votes pour</b>
<b>04122023_05 subvention Francas64</b>	<b>12 votes pour</b>
<b>04122023_06 Participation aux frais de fonctionnement de Lons</b>	<b>12 votes pour</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

A Mazerolles, le 07 décembre 2023

Sceau de la mairie

La Maire,

Isabelle PÉGUILLÉ



La secrétaire de séance,

Gaëlle PINSOLLE

A blue ink signature, appearing to be 'G. Pinsolle', is written over the name of the secretary.